

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 21120 Numéro SIREN : 841 933 484 Nom ou dénomination : ATYPIO MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt 51222

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-07-2020

N° DE DEPOT : 051222

N° GESTION : 2018B21120

N° SIREN : 841933484

DENOMINATION : ATYPIO MANAGEMENT

ADRESSE : 40 bis rue Cardinet 75017 Paris

MILLESIME : 2019

ATYPIO MANAGEMENT

40 B rue Cardinet

75017 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 9

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'U' followed by a large, sweeping flourish that extends downwards and to the right.

EMAP 6
33 RUE EMERIAU

75015 PARIS

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

ATYPIO MANAGEMENT
40 B rue Cardinet
75017 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	183 191 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	662 567 Euros
- Résultat net comptable,	98 278 Euros

Fait à PARIS
Le 11/05/2020

Olivier LEMOUES
Expert comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 5	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	5 550		5 550		5 550
	Total II	5 550		5 550		5 550
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	45 199		45 199	45 154	45 0.10
	Autres créances	4 946		4 946	16 816	11 870 70.59
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	126 462		126 462	6 534	119 928 NS
	Charges constatées d'avance (3)	1 033		1 033		1 033
	Total III	177 641		177 641	68 504	109 137 159.32
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	183 191		183 191	68 504	114 687 167.42

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 550

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 5	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 000	3 000		
	Réserves				
	Réserve légale	150		150	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	215		215	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	98 278	365	97 914	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	101 643	3 365	98 278	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 208	55 925	27 717	49.56
	Dettes fiscales et sociales	51 970	9 214	42 757	464.06
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 369		1 369	
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	81 548	65 139	16 409	25.19
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		183 191	68 504	114 687	167.42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

81 548 65 139

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 5	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	662 567		662 567	110 854	551 713	497.69
Chiffre d'affaires NET	662 567		662 567	110 854	551 713	497.69
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1	1	1	115.94
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			662 568	110 855	551 714	497.69
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			525 785	110 348	415 437	376.48
Impôts, taxes et versements assimilés			257		257	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	0	2	754.55
Total des Charges d'exploitation (II)			526 044	110 348	415 696	376.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			136 524	507	136 018	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 5	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	136 524	507	136 018	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19		19	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	19		19	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19		19	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	38 227	142	38 085	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	662 568	110 855	551 714	497.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	564 290	110 490	453 800	410.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	98 278	365	97 914	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EMAP 6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 183 190.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 662 566.70 Euros et dégageant un bénéfice de 98 278.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Prêts, autres immobilisations financières			5 550
TOTAL			5 550
TOTAL GENERAL			5 550

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Prêts, autres immobilisations financières			5 550	5 550
TOTAL			5 550	5 550
TOTAL GENERAL			5 550	5 550

Les 5 550 € correspondent à 3 dépôts de garantie pour des véhicules.

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 550	5 550	
Autres créances clients	45 199	45 199	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 946	4 946	
Charges constatées d'avance	1 033	1 033	
TOTAL	56 729	56 729	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 208	28 208		
Impôts sur les bénéfices	38 227	38 227		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 486	13 486		
Autres impôts taxes et assimilés	257	257		
Autres dettes	1 369	1 369		
TOTAL	81 548	81 548		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ATYPIO HOLDING	1.0000	3 000			3 000

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 067
Dettes fiscales et sociales	257
Total	2 324

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

[illegible]

PASSIE

EMAP 6

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 5	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	662 567	110 854	551 713	497.69
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	661 079	108 854	552 225	507.31
70850000 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRE 20%		2 000	2 000	100.00
70880000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES 20%	1 488		1 488	
Chiffre d'affaires NET	662 567	110 854	551 713	497.69
AUTRES PRODUITS	1	1	1	115.94
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTIO	1	1	1	115.94
Total des Produits d'exploitation	662 568	110 855	551 714	497.69
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	525 785	110 348	415 437	376.48
61110000 PRESTATIONS	507 660	108 755	398 905	366.79
62260000 HONORAIRES	6 273	375	5 898	NS
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTE	413	852	439	51.55
62300000 PUBLICITE, PUBLICATIONS	207		207	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 406		4 406	
62560000 MISSIONS	5 338	70	5 268	NS
62610000 POSTE - TIMBRES	5	6	1	8.73
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	1 483	290	1 193	411.32
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	257		257	
63511000 CVAE & CET	257		257	
AUTRES CHARGES	2	0	2	754.55
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	2	0	2	754.55
Total des Charges d'exploitation	526 044	110 348	415 696	376.71
Résultat d'exploitation	136 524	507	136 018	NS
Résultat courant avant impôts	136 524	507	136 018	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	19		19	
67121000 AMENDES ET PENALITES	19		19	
Total des Charges exceptionnelles	19		19	
Résultat exceptionnel	19		19	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	38 227	142	38 085	NS
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	38 227	142	38 085	NS
Total des produits	662 568	110 855	551 714	497.69
Total des charges	564 290	110 490	453 800	410.72
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	98 278	365	97 914	NS

ATYPIO MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 40 bis rue Cardinet 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 26 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-six juin à 19 H 30', l'Actionnaire Unique de la société ATYPIO MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Jérôme SCHIBLER.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'actionnaire unique présent :

- **ATYPIO HOLDING** propriétaire de **3.000 actions**

Représentant le capital social... **3.000 actions**

Le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes est absent excusé.
Monsieur Jérôme SCHIBLER préside la séance en sa qualité de Représentant la société SARRE INVEST, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'Actionnaire Unique possède 3.000 actions, sur les 3.000 actions émises par la Société et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président
- la feuille de présence
- double des lettres adressées aux actionnaires
- double de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
- Les rapports du Commissaire aux comptes

Le Président constate que l'Actionnaire Unique détenant l'intégralité des actions composant le capital social est présent. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour fixé comme suit :

- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat

JS 

- Point sur les conventions
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner pour accomplir les formalités

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social.

Il est ensuite présenté le rapport du Président qui commente largement les comptes et l'activité générale de la société ainsi que les résultats obtenus.

Le Président demande alors à l'Actionnaire Unique s'il a des observations à présenter ou des renseignements à obtenir et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 98.278 euros.

L'Actionnaire Unique donne au Président et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 98.278 euros au report à nouveau après avoir doté la réserve légale en totalité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique approuve les conventions signées ou mises en œuvre par la société et notamment :

- La société AUMALIA pour un montant facturé en 2018 de 108.853,89 euros HT correspondant à 4% du chiffre d'affaires de l'hôtel



- la société PARFIRES, pour un montant facturé en 2018 est de 57.505,33 euros HT et pour 9.750 € HT pour la convention de mandataire social. Ces conventions seront reconduites pour l'année 2019.
- La société SARRE INVEST pour un montant mensuel de 3.250 € HT. Le montant facturé en 2018 est de 9.750 euros HT. Cette convention sera reconduite pour l'année 2019.
- La société GAIA pour un montant mensuel de 3.250 € HT. Le montant facturé en 2018 est de 9.750 euros HT. Cette convention sera reconduite pour l'année 2019
- La société PARFIRES GESTION HOTELIERE pour un montant facturé en 2018 de 22.000 euros HT. Cette convention sera reconduite pour l'année 2019

Les personnes concernées par ces conventions sont François-Xavier BERTIN, Etienne FAGUER et Jérôme SCHIBLER.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visée à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par l'Actionnaire Unique.

**Pour l'Actionnaire Unique
ATYPIO HOLDING
Représentée par
François-Xavier BERTIN**



**La Présidente
SARRE INVEST
Jérôme SCHIBLER**



ATYPIO MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 40 bis rue Cardinet 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 98.278 euros au report à nouveau après avoir doté la réserve légale en totalité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
SARRE INVEST
Jérôme SCHIBLER



ATYPIO MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 40 bis rue Cardinet 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui est le deuxième exercice social, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société ATYPIO MANAGEMENT a été constituée par la société ATYPIO HOLDING. Elle a pour Directeurs Généraux les sociétés GAIA, SARRE INVEST et PARFIRES.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Cette société a un chiffre d'affaires de 662.567 euros. Les charges d'exploitation s'élèvent à 526.044 euros pour cet exercice. Le résultat d'exploitation ressort à 136.524 euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 136.524 € et après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net s'établit à 98.278 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société s'élève à 183.191 euros et les capitaux propres à 101.643 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Actionnaire Unique d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 98.278 euros au report à nouveau après avoir complété la réserve légale à hauteur de 10 %.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'y a pas eu de modification dans la détention du capital social de la société depuis sa constitution.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.

Nous avons donné à votre Commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter le rapport spécial que l'article L 227-10 du Code de Commerce lui prescrit d'établir.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion et à votre Commissaire aux comptes décharge de son mandat pour l'exercice considéré.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux Comptes a été avisé qu'il n'existait pas de conventions réglementées au sein de la société, à l'exception des conventions de compte courant et des conventions de prestations dites normales :

- La société AUMALIA pour un montant facturé en 2019 de 509.301,61 euros HT correspondant à 4% du chiffre d'affaires de l'hôtel de Chantilly
- la société PARFIRES, pour un montant facturé en 2019 est de 160.000 euros HT et pour 36.500 € HT pour la convention de mandataire social. Ces conventions seront reconduites pour l'année 2020.
- La société SARRE INVEST pour un montant mensuel de 3.250 € HT puis à 14.500 € HT depuis le 1^{er} juillet 2020. Le montant facturé en 2019 est de 127.800 euros HT. Cette convention sera reconduite pour l'année 2020.
- La société GAIA pour un montant mensuel de 3.250 € HT puis à 14.500 € HT depuis le 1^{er} août 2020. Le montant facturé en 2019 est de 115.800 euros HT. Cette convention sera reconduite pour l'année 2020
- La société PARFIRES GESTION HOTELIERE pour un montant facturé en 2019 de 54.000 euros HT. Cette convention sera reconduite pour l'année 2020

Les personnes concernées par ces conventions sont François-Xavier BERTIN, Etienne FAGUER et Jérôme SCHIBLER.

DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al. 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance. L'échéance des dettes se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

Montants en K€	Art. D. 441-4 I. 1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées (TTC)	26,14	0	0	0	0	0
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	4	0	0	0	0	0
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Montant total des factures exclues (TTC)	0	0	0	0	0	0
C. Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels: 45 jours en moyenne ☐ Délais légaux :					

Montants en K€	Art. D. 441-4 I. 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranche de retard de paiement						
Montant total des factures concernées (TTC)	45,06	0	0	0,14	0	0,14
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	6	0	0	0	0	0
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Montant total des factures exclues (TTC)	0	0	0	0	0	0
C. Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels: à réception ☐ Délais légaux :					

DEPENSES SOMPTUAIRES et CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Actionnaire Unique sera convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 26 juin 2020 à 19 H 30' au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Président,
SARRE INVEST
Représentée par Jérôme SCHIBLER**



Atypio Management
(Anciennement Parfires Management)
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Atypio Management (Anciennement Parfires Management)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Atypio Management,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atypio Management relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Cornille'.

Thierry Cornille

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 5	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	5 550		5 550		5 550	
	Total II	5 550		5 550		5 550	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	45 199		45 199	45 154	45	0.10
	Autres créances	4 946		4 946	16 816	11 870	70.59
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	126 462		126 462	6 534	119 928	NS
	Charges constatées d'avance (3)	1 033		1 033		1 033	
	Total III	177 641		177 641	68 504	109 137	159.32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	183 191		183 191	68 504	114 687	167.42

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

5 550

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 5		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 000		3 000			
	Réserves						
	Réserve légale	150				150	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	215				215	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	98 278		365		97 914	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	101 643		3 365		98 278	NS
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 208		55 925		27 717	49.56
	Dettes fiscales et sociales	51 970		9 214		42 757	464.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Comptes de Régularisation	Autres dettes	1 369				1 369	
	Produits constatés d'avance (1)						
Comptes de Régularisation	Total IV	81 548		65 139		16 409	25.19
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		183 191		68 504		114 687	167.42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

81 548

65 139

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 5	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	662 567		662 567	110 854	551 713	497.69
Chiffre d'affaires NET	662 567		662 567	110 854	551 713	497.69
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			1	1	1	115.94
Total des Produits d'exploitation (I)			662 568	110 855	551 714	497.69
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			525 785	110 348	415 437	376.48
Impôts, taxes et versements assimilés			257		257	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	0	2	754.55
Total des Charges d'exploitation (II)			526 044	110 348	415 696	376.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			136 524	507	136 018	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	5	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	136 524		507		136 018	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		19			19	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		19			19	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		19			19	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	38 227		142		38 085	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	662 568		110 855		551 714	497.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	564 290		110 490		453 800	410.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	98 278		365		97 914	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 183 190.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 662 566.70 Euros et dégageant un bénéfice de 98 278.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Prêts, autres immobilisations financières			5 550
TOTAL			5 550
TOTAL GENERAL			5 550

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Prêts, autres immobilisations financières			5 550	5 550
TOTAL			5 550	5 550
TOTAL GENERAL			5 550	5 550

Les 5 550 € correspondent à 3 dépôts de garantie pour des véhicules.

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 550	5 550	
Autres créances clients	45 199	45 199	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 946	4 946	
Charges constatées d'avance	1 033	1 033	
TOTAL	56 729	56 729	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 208	28 208		
Impôts sur les bénéfices	38 227	38 227		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 486	13 486		
Autres impôts taxes et assimilés	257	257		
Autres dettes	1 369	1 369		
TOTAL	81 548	81 548		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ATYPIO HOLDING	1.0000	3 000			3 000

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 067
Dettes fiscales et sociales	257
Total	2 324

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.